COMMUNE DE SOYHIÈRES

HAUT PLATEAU SOYHIERES

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01497-S

Requérant(s)	Hubacher Cristel, Rue du Vorbourg 30x, 2802 Soyhières
Auteur du projet	Hubacher Cristel, Rue du Vorbourg 30x, 2802 Soyhières
Description du projet	Remplacement de chaudière à Mazout par une PAC
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1028
Lieu-dit, adresse	Brunchenal sur Rivé, Chemin du Vorbourg 30x, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	19.11.2026
Échéance de la publication	30.11.2026

Ouvrage

Remplacement de chaudière à Mazout par une PAC

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 18.11.2026

COMMUNE MUNICIPALE

Route de France 36, 2805 Soyhières administration@soyhieres.ch Tél : 032/422.02.27